



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean RUMEAU

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants. Elle propose à Jean RUMEAU d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession.

Depuis le dernier Conseil municipal, plusieurs avancées importantes sont à signaler.

Les travaux du skatepark de Fongravey ont débuté. Ces travaux sont programmés pour la période hivernale, avec une réouverture prévue au mois de septembre.

Par ailleurs, la notification du maître d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire de Caychac a été effectuée, à la suite du jury de concours qui s'était tenu à l'automne.

La première pierre du futur EHPAD de la Fondation Bocké a été posée. L'établissement est situé à proximité du Verger des Coteaux. La construction est désormais lancée, marquant l'aboutissement d'un projet ancien, évoqué depuis de nombreuses années.

La concertation autour de la restructuration de l'îlot de la Poste s'est poursuivie, notamment à travers l'organisation d'ateliers avec les habitants. La restitution finale de ces travaux de concertation aura lieu le samedi 20 décembre, à 11 heures, au cinéma Les Colonnes.

Enfin, la ville de Blanquefort vient d'obtenir le label « Ville Prudente » pour l'année 2025.

Ces éléments d'actualité étant exposés, Madame le Maire propose d'entamer l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2025

M. Jean RUMEAU revient sur le vote concernant le projet EMME. Par erreur, il a voté en faveur du projet alors qu'il y est foncièrement opposé. Il a mal réagi sur le moment, mais tient aujourd'hui à ce que les choses soient parfaitement claires. Chacun sait, au regard de chacune des interventions écrites de M. Jean RUMEAU concernant l'usine EMME, qu'il est fermement opposé au projet. S'il a commis une maladresse lors du vote, il présente ses excuses aux personnes que cela pourrait avoir induites en erreur.

Madame le Maire en prend note.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Rapport annuel de l'EPCC Carré-Colonnes 2024

Jean-Claude MARSAULT explique que la Scène nationale Carré-Colonnes, membre du réseau des 78 Scènes nationales françaises, a conduit en 2024 une programmation pluridisciplinaire particulièrement riche, couvrant le théâtre, la danse, le cirque, la musique, les arts visuels et les expositions. Au total, 236 représentations ont été proposées, réunissant 50 953 spectateurs, dont 8 300 en espace public ou hors les murs.

L'année a été marquée par deux temps forts :

- L'Échappée Belle, qui a rassemblé 11 832 festivaliers,
- Le Festival International des Arts de Bordeaux (FAB), avec 90 600 spectateurs.

Ces deux manifestations confirment l'ancrage territorial et métropolitain très solide de la Scène nationale.

Un engagement écologique affirmé structure également la saison 2024 : suppression du plastique, mobilité douce, alimentation biologique, projets artistiques en lien avec le vivant et le jardin secret.

La saison d'arts visuels s'est enrichie d'un projet innovant porté par la Scène nationale : CURA, et en particulier le projet Ostinato, qui explore le cercle comme symbole du lien social et écologique.

La Scène nationale a poursuivi son soutien à la création (productions et coproductions) en développant des résidences artistiques participatives. 15 compagnies ont été soutenues, dont 6 régionales et 4 internationales, pour un budget moyen de 10 281 € par compagnie.

S'agissant de la fréquentation, Jean-Claude MARSAULT annonce, pour l'année 2024 :

- 50 953 spectateurs, dont 17 243 pour des événements gratuits ou hors les salles.
- 10 443 jeunes touchés dans le cadre des publics scolaires (écoles, collèges, lycées, établissements spécialisés). Les dispositifs d'éducation artistique ont permis d'accueillir plus de 45 000 enfants (Journées Jeunes Publics, Échappée Belle, Fabuleux Lycéens, programme *Un paysage en partage* dans le Médoc).

Un travail important a été mené autour de la diversité des publics, avec des projets inclusifs à destination d'élèves allophones, de personnes âgées ou de jeunes en insertion.

Répartition des disciplines programmées :

- Théâtre : 25 spectacles, 101 représentations (dont une grande partie dans les festivals).
- Danse : 20 spectacles, 49 représentations.
- Art et nature : 17 % de la programmation, avec notamment *Algues Vertes*, *Sauvages*, l'exposition photographique *Les 111*

Parmi les actions innovantes :

- Panique Olympique, un projet participatif mené sur 6 ans et présenté en 2024 sur le parvis de l'Hôtel de Ville dans le cadre des Jeux Olympiques.
- Un spectacle immersif au skatepark.
- *Le Poids des Nuages*, en espace public, qui a réuni 1 800 spectateurs.

La programmation est très largement décentralisée : 47 % des représentations se déroulent en espace public, pour 23 000 spectateurs, dont 50 % dans les communes d'implantation du Carré-Colonnes (Saint-Médard et Blanquefort).

L'action artistique et culturelle (EAC) a permis de toucher 115 établissements, de la maternelle à l'université.

Les résidences artistiques ont été nombreuses : 725 journées cumulées, avec un focus particulier sur l'écoresponsabilité (*L'Atlas* de la compagnie Cara). Le projet CURA, initié par le ministère de la Culture, a permis au projet Ostinato de bénéficier d'une aide de 100 000 €, avec 3 résidences artistiques, 3 célébrations publiques et un travail étroit avec les établissements scolaires et des associations.

L'assemblée prend acte du rapport de l'EPCC Carré-Colonnes 2024

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-084 : Rapport d'activités de Bordeaux métropole 2024

Bruno FARENIAUX indique que, malgré un budget contraint, comme pour l'ensemble des collectivités, Bordeaux Métropole poursuit la mise en œuvre de son projet métropolitain qui vise à :

- Faciliter les déplacements et développer les mobilités alternatives ;
- Privilégier les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air ;
- Développer le territoire et accompagner les acteurs économiques ;
- Produire du logement pour tous et adapté aux usages de demain.

Emploi et économie :

Repenser les modèles économiques pour répondre aux nouveaux enjeux a constitué l'une des priorités de l'année pour Bordeaux Métropole.

Face à la rareté du foncier et à la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), Bordeaux Métropole a élaboré en décembre un pacte de transition de l'immobilier économique, destiné à impulser de nouvelles pratiques auprès des entreprises et des propriétaires : renouvellement urbain, densification, mutualisation des usages. Ce pacte concerne les grandes opérations métropolitaines (OIM), notamment à Mérignac, Bordeaux et la rive droite, mais aussi le terrain des circuits à Blanquefort, dans la perspective de la réindustrialisation du site Ford.

Concernant l'économie sociale et solidaire (ESS), la métropole s'est fortement mobilisée pour l'organisation du Forum mondial de l'ESS, qui s'est tenu à Bordeaux en octobre 2024. L'évènement a rencontré un franc succès, avec une large participation internationale et des débats particulièrement intéressants. Le projet ESS TECH a été lancé. Il vise à développer la coopération entre les acteurs de l'innovation sociale, environnementale et technologique, au service de la transition énergétique.

L'année 2024 a été marquée par la contribution active de Bordeaux Métropole au succès des Jeux Olympiques. 6 M€ ont été investis par la métropole pour valoriser le territoire et respecter les engagements sociaux et environnementaux. Un plan de mobilité durable a facilité les déplacements, avec plus de 40 % des spectateurs ayant utilisé les transports en commun. De nombreuses animations culturelles ont été organisées dans les communes métropolitaines. L'activité touristique a été particulièrement anticipée et accompagnée. Plus de 150 personnes se sont portées volontaires pour accueillir des touristes étrangers et accompagner des sportifs.

Par ailleurs, la métropole a accueilli l'Université du développement du tourisme durable, réunissant les régions françaises autour de la transformation du modèle touristique.

Mobilités et déplacements

Plusieurs avancées majeures ont vu le jour en 2024 :

- Ligne G, bus à haut niveau de service entre Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux, confirmant la pertinence du bus express. 6 autres lignes sont prévues dans les prochaines années.
- Déploiement du service « Mobility as a Service », plateforme en ligne fournissant des informations sur tous les modes de déplacement (tram, bus, vélo, marche, cars, trains).
- Inauguration du pont Simone Veil le 6 juillet 2024. Ce pont ouvre de nouvelles possibilités de franchissement de la Garonne pour les vélos, voitures, bus et piétons.
- Poursuite du développement du TER métropolitain, qui a été labellisé nationalement : 35 nouveaux trains par semaine en 2024, soit 171 trains supplémentaires depuis 2020.

En matière de mobilités douces, l'année 2024 a permis de développer :

- 13 km de nouveaux aménagements cyclables,
- 10 km du réseau Vélo Express, dont la liaison inaugurée entre Blanquefort et Parempuyre
- 2 250 arceaux supplémentaires posés

Bordeaux Métropole compte désormais plus de 1 700 km d'aménagements cyclables, dont 16 km pour le réseau Vélo Express, et 7 000 arceaux.

La première MetStation a été créée, en partenariat avec MetPark. Elle propose 192 emplacements vélos, 37 places pour les vélos cargo. Elle a permis d'accompagner l'offre locative, avec le renouvellement de 50 % de son parc électrique.

Concernant les mobilités électriques, 110 nouveaux points de charge ont été installés sur l'espace public, portant le total à 362. Les acteurs privés ont ajouté 600 postes de rechargement dans les parkings métropolitains aux 1 000 déjà existants.

Par ailleurs, des projets de voies réservées au covoiturage sont à l'étude avec l'État, le Département, la Région et un concessionnaire autoroutier.

Enfin, 2024 a vu la mise en œuvre d'une mesure particulièrement significative : la gratuité du réseau TBM pour les personnes en situation de handicap.

Urbanisme et aménagement

La 11^e modification du PLU a été adoptée en 2024, intégrant :

- La valorisation de la transition énergétique et écologique,
- Le renforcement de la sobriété foncière,
- Les premières déclinaisons opérationnelles du ZAN.

De nombreux projets de transformation urbaine ont avancé, notamment le réaménagement du site commercial de Bordeaux-Lac, lauréat du plan national de transformation des zones commerciales.

En matière d'habitat, les efforts ont porté prioritairement sur :

- L'accès au logement social pour les ménages modestes,
- Le maintien dans le logement social,
- L'accompagnement des jeunes via le dispositif 1+1.

La Métropole a aussi accéléré son programme de décarbonation des logements et renforcé son action sur le parc privé grâce au nouveau règlement d'intervention financière « MaRénov ».

Transition écologique et préservation de la nature

Le plan climat métropolitain, désormais définitivement approuvé, porte l'ambition d'une production 100 % renouvelable et locale à l'horizon 2050, via le développement des réseaux de chaleur et l'accélération des installations photovoltaïques.

L'année 2024 marque également la poursuite du programme 1 million d'arbres, avec plus de 500 000 arbres plantés à ce jour.

Le Projet alimentaire de territoire, mise en place par Bordeaux Métropole, vise à sanctuariser le foncier agricole et à favoriser les circuits courts.

Bordeaux Métropole s'est également engagée dans la restauration des continuités aquatiques, notamment sur la Jalle de Blanquefort, avec l'effacement progressif des obstacles et le rétablissement de la libre circulation piscicole.

En matière de résilience du territoire aux aléas climatiques, naturels et technologiques, Bordeaux Métropole a réalisé un diagnostic de vulnérabilité de son territoire. Elle a finalisé son observatoire des vulnérabilités et elle a engagé des actions de formation et de sensibilisation destinées aux agents, aux élus et à la réserve citoyenne.

Enfin, concernant l'eau, la métropole a décidé le passage en régie pour l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle a finalisé les négociations de fin de contrat avec Suez et la SABOM.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.

- Emmanuelle PLOUGOULM considère que ce rapport est avant tout un document de communication. Il dresse un panorama très large des projets métropolitains dans les domaines économiques, des mobilités, de l'urbanisme, de l'habitat et de la transition écologique. Il témoigne de l'activité réelle des services, mais il laisse une impression d'ensemble assez verticale, très descendante, où la métropole montre ce qu'elle fait, sans expliquer véritablement comment ces actions s'inscrivent dans un projet réellement partagé avec les communes et avec les habitants.

Par exemple, il est regrettable que le rapport ne comporte aucun focus par commune. Une telle approche aurait permis d'illustrer de manière concrète l'impact des politiques métropolitaines sur chaque territoire, en l'occurrence sur Blanquefort. Puisque Bordeaux Métropole produit un document de cinquante pages, il aurait été utile que ce document parle également aux administrés, qu'il offre à chacun la possibilité de comprendre ce que la métropole fait pour lui. En l'état, ce manque de proximité rend la lecture très abstraite pour les administrés.

Par ailleurs, dans la page consacrée au territoire et à la mutualisation, le rapport indique que les pôles territoriaux sont « *engagés dans la mise en œuvre du projet de mandature* ». Or, ce projet de mandature métropolitain n'a jamais été présenté, discuté ni voté dans les conseils municipaux.

Le rapport souligne un niveau d'investissement record, supérieur à 700 M€. Dans le même temps, l'endettement métropolitain s'approche désormais des 2 milliards d'euros. Cela signifie que, quelle que soit l'étiquette de la prochaine majorité, cette dernière disposera d'une marge de manœuvre extrêmement limitée. Cette contrainte pèsera mécaniquement sur les communes, que ce soit via les enveloppes FIC (voirie, trottoirs) ou via les enveloppes CODEV, qui financent les pistes cyclables, les projets d'urbanisme ou encore la rénovation de bâtiments.

Le rapport rappelle que la majorité métropolitaine a fait le choix de la régie publique pour l'eau potable, ce qui a déjà entraîné une hausse de plus de 6 % de la facture en 2024. À partir de janvier 2026, l'assainissement rejoindra également la régie. Or, le service d'assainissement, actuellement géré par la SABOM (filiale de Veolia), est déficitaire, mais ce déficit est aujourd'hui absorbé par Veolia. Demain, en régie, ce sont les usagers qui l'assumeront. En ajoutant les lourds investissements à venir sur les réseaux, la facture d'eau augmentera inévitablement, et sans doute de manière significative. Beaucoup d'habitants pensent que « public = moins cher ». Ce ne sera malheureusement pas le cas.

La Ville de Blanquefort a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité. Malheureusement, certaines décisions prises à l'échelle métropolitaine ont un impact direct sur le portefeuille des habitants. C'est la raison pour laquelle Emmanuelle PLOUGOULM regrette que les grandes décisions prises à Bordeaux Métropole ne soient jamais débattues dans les conseils municipaux, qu'il s'agisse de la régie de l'eau, du schéma des mobilités, de la feuille de route économique, du plan déchets ou encore de la GEMAPI. Ces sujets, s'ils étaient expliqués localement, permettraient aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement des institutions, de mieux mesurer les impacts des choix métropolitains, et donc de s'y intéresser davantage.

- Madame le Maire explique que Bordeaux Métropole a toujours clairement affiché ses priorités. D'abord les mobilités, qui représentent à elles seules environ la moitié du budget métropolitain. Vient ensuite le soutien à l'habitat, avec notamment, depuis 2024, un effort particulièrement fort en faveur du logement social, car la métropole accuse un retard global en la matière. S'ajoutent à ces priorités le développement économique, avec un accent particulier sur les grandes opérations d'intérêt métropolitain, et l'économie sociale et solidaire. La 4^e priorité est la transition écologique. Ces 4 thèmes sont systématiquement abordés en Conseil métropolitain.

L'année 2024 a été une année record en termes d'investissement, avec plus de 710 M€ engagés. Cela tient notamment au rattrapage de retards accumulés les années précédentes, en particulier sur les mobilités et l'habitat. Bordeaux Métropole a instauré une enveloppe supplémentaire de 20 M€ dédiée au logement social. Les années à venir seront marquées par des contraintes budgétaires fortes, que ce soit pour la métropole, le département, la région ou les communes. D'ailleurs, le rôle de l'État n'est pas neutre dans l'effondrement de l'épargne nette que connaissent aujourd'hui l'ensemble des collectivités. Sans prendre aucune décision d'investissement supplémentaire — simplement du fait de l'évolution des paramètres financiers nationaux —, Bordeaux Métropole perd 67 M€ cumulés en 2025 et 2026. Quelle que soit la composition politique de la future majorité métropolitaine, une vigilance extrême sera donc indispensable concernant le budget et les projets.

Pour rappel, le mandat en cours est très particulier. Il a traversé plusieurs crises successives :

- Les années Covid, durant lesquelles la métropole a dû soutenir massivement les acteurs culturels et les commerces de proximité ;
- Les conséquences de la guerre en Ukraine : hausse du prix de l'électricité, augmentation des coûts des matériaux ;
- La période de forte inflation
- Les deux années successives de ponctions de l'État.

Dans ce contexte, une surveillance renforcée sera absolument nécessaire pour les exercices à venir.

- Bruno FARENIAUX revient sur la question de la verticalité. La conception même du système métropolitain, comme celle d'un département ou d'une région, implique qu'un certain nombre de décisions soient prises par un conseil composé de représentants des communes — représentants qui, d'ailleurs, peuvent être issus de sensibilités politiques diverses.

Des échanges se tiennent également au niveau communal, via différents dispositifs d'information qui permettent de relayer les décisions métropolitaines. Pour prendre l'exemple des transports en commun, TBM se déplace sur les marchés ou dans divers lieux publics afin de dialoguer avec les habitants sur les enjeux de modernisation des lignes, ou encore sur l'évolution de certaines lignes. Un debrief est ensuite organisé en mairie. Le contact régulier avec le terrain existe bel et bien. La vice-présidente en charge des projets se déplace régulièrement à Blanquefort, pour échanger l'équipe municipale. La commune organise des réunions publiques au cours desquelles les citoyens peuvent s'exprimer, en présence des représentants de Bordeaux Métropole. Ce fut le cas, par exemple, pour les travaux de l'avenue du Général-de-Gaulle.

Des dispositifs de proximité ont également été créés, notamment les contrats de codéveloppement. Ces contrats reprennent exactement la logique qui avait été initiée par l'État au moment de la décentralisation avec les contrats de plan : trouver le plus grand dénominateur commun entre les volontés politiques locales et les grandes orientations métropolitaines.

Bruno FARENIAUX admet que le système métropolitain ne favorise pas spontanément la proximité. Néanmoins, commune par commune, les équipes mettent en place des dispositifs qui permettent l'échange avec les populations. Il reste évidemment encore des progrès à accomplir.

L'assemblée prend acte du rapport 2024 de Bordeaux métropole

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 25-085 : Rapport annuel 2024 du mandataire de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la FAB

Valérie CARPENTIER rappelle que ce rapport est communiqué chaque année aux élus, accompagné des annexes et d'une note de synthèse.

— oOo —

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

L'assemblée prend acte du rapport annuel 2024 du mandataire de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la FAB.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 25-086 : Approbation du rapport de la CLECT

Madame le Maire explique que le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation du transfert des charges de Bordeaux Métropole) acte l'ensemble des régularisations et révisions des niveaux de service concernant les 28 communes membres. Il intègre également les cycles de mutualisation en cours.

Cette année, la ville de Parempuyre mutualisera les services Propreté et Espaces verts. Quant à la ville de Saint-Louis-de-Montferrand, elle mutualisera les Ressources humaines. En raison de sa taille, une mesure dérogatoire lui est appliquée.

S'agissant de Blanquefort, l'attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole s'élèvera à 487 000 €, tandis que l'attribution de compensation de fonctionnement que la ville percevra de Bordeaux Métropole sera de 5 560 000 €.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-087 : Mutualisation – révision niveau de services 2025

Karine FAUCONNET annonce que l'évolution des niveaux de service pour l'année 2025 à Blanquefort portera notamment sur les aménagements liés à la nouvelle piscine, ainsi que sur l'extension du dispositif de vidéoélucidation.

À ce titre, Blanquefort remboursera à Bordeaux Métropole :

- 39 606 € au titre du fonctionnement,
- 7 380 € au titre de l'investissement.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-088 : Avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027

Bruno FARENIAUX rappelle qu'un contrat de codéveloppement de sixième génération a été signé, en décembre 2023 puis en février 2024, pour la période 2024-2027. Le principe de ce contrat est qu'il peut être révisé au fur et à mesure de son déroulement : pour y inscrire de nouvelles fiches, pour en retirer, ou encore pour modifier certaines d'entre elles.

Plusieurs fiches ont été ajoutées :

- Le plan de résilience et l'accompagnement à la démarche de réduction des vulnérabilités ;

- Le projet de wifi social, qui vise à installer des bornes wifi gratuites afin de permettre à des personnes ne disposant pas toujours d'un accès numérique de réaliser leurs démarches administratives ;
- Le règlement intérieur de prévention des déchets.

En parallèle, certaines fiches ont été modifiées :

- L'aide au développement des projets agricoles sur la commune ;
- Les jardins familiaux de la Forteresse, avec la réhabilitation et le développement de la biodiversité ;
- Le plan de gestion du domaine de Tanaïs
- Le réseau Vélo Express.

Une fiche a été supprimée : l'étude sur le projet « 1 million d'arbres » appliquée aux sites d'activation.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au contrat de codéveloppement et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-089 : Décision modificative n°1 budget 2025

Karine FAUCONNET explique que cette décision modificative budgétaire pour l'exercice 2025 vise à équilibrer la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 260 422 €, et à modifier la section d'investissement avec 765 000 € de dépenses et 31 886 € de recettes complémentaires.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS constate qu'en section de fonctionnement, une somme supplémentaire de 300 000 € est inscrite au titre de l'énergie/électricité, ce qui représente une augmentation de 57 % par rapport au budget initial. De la même manière, sur la ligne « frais d'études » de la section d'investissement, une enveloppe complémentaire de 457 000 € est ajoutée, alors que le budget initial prévoyait 612 000 € au total. Marc FRANÇOIS demande des explications sur ces sommes importantes.

- Karine FAUCONNET explique que la réévaluation de 300 000 € inscrits en section de fonctionnement fait suite à une alerte des services, qui estimaient que, compte tenu des flux de consommation électrique, le budget initial ne pourrait pas être tenu. Les consommations ont donc été analysées, bâtiment par bâtiment, afin d'affiner les prévisions. La hausse des dépenses est liée à la piscine et à un changement de tarification.

S'agissant des frais d'études, les modifications concernent les APCP (autorisations de programme et crédits de paiement). Les opérations avancent bien, parfois plus rapidement que prévu, ce qui explique la nécessité de renforcer les crédits.

- Marc FRANÇOIS se dit surpris de l'augmentation de 57 % des dépenses d'énergie, alors qu'en principe, la commune aurait dû constater une diminution grâce au passage en LED de l'éclairage public et à la baisse des tarifs de l'électricité en 2025. S'agissant des APCP, la majoration de 457 000 € ne concerne que des frais d'études. Marc FRANÇOIS souhaiterait connaître les opérations concernées.

- Madame le Maire explique que plusieurs études ont effectivement été finalisées : des études sur les bâtiments dans le cadre du décret tertiaire (les travaux de l'ALSH de Fongravey pourront démarrer dès cet hiver), des études préalables pour le chantier du skatepark de Fongravey (travaux en cours), des études pour le centre de santé Cynthia Fleury.

- Karine FAUCONNET revient sur les dépenses d'électricité. Le passage en LED a produit un impact positif, mais c'était il y a déjà plusieurs années. Le programme avait été mené en 2020. En 2025, la commune a été confrontée à deux imprévus majeurs, notamment sur les consommations de la piscine. Pour rappel, un budget primitif doit être sincère, au plus près des coûts estimés, sans sous-évaluation ni surestimation. Or, en l'état, pour tenir l'exercice 2025, il manque 300 000 € sur la ligne « énergie ».

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-090 : Ouverture anticipée des crédits – exercice budgétaire 2026

Karine FAUCONNET explique que le budget 2026 ne sera voté qu'au mois d'avril 2026. Dans l'attente, les services municipaux ont besoin d'une ouverture anticipée des crédits pour continuer à fonctionner normalement. Bien entendu, toutes les dépenses engagées le seront dans le strict respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-091 : Subventions aux associations sportives dans le cadre des dispositifs tickets relais clubs et chèques sport

Philippe GALLES rappelle que le Chèque Sport est destiné aux jeunes Blanquefortaises ou aux moins de 25 ans demandeurs d'emploi ou étudiants titulaires de la carte des services publics en clé

1, 2, 3 ou 4. Ce dispositif leur permet de bénéficier d'une remise sur le montant total de leur cotisation acquittée auprès des associations sportives.
Le Ticket Relais Club, quant à lui, vise à faciliter le passage des enfants ayant fréquenté les dispositifs multisports vers les associations sportives.

Pour l'année 2025, le montant global reversé aux associations au titre du Chèque Sport s'élèvera à 12 870 €, et celui du Ticket Relais Club à 90 €. Le détail est fourni en annexe de la délibération.

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 25-092 : Subventions régie autonome du centre de santé Cynthia Fleury de Saint-Médard-en-Jalles - ouverture d'une antenne à Blanquefort

Madame le Maire précise que le centre de santé Cynthia Fleury est une annexe du centre de santé municipal de Saint-Médard-en-Jalles. Il est proposé d'octroyer une subvention d'équipement de 15 500 €, destinée à financer l'informatique, la téléphonie et le matériel médical nécessaire, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 6 960 €, qui permettra d'équilibrer les comptes du centre municipal de Saint-Médard-en-Jalles. L'ouverture du centre Cynthia Fleury intervenant très tard dans l'année, la convention n'a pas été modifiée pour 2025. La subvention sera recalculée pour 2026 en fonction des besoins réellement constatés.

Madame le Maire explique que les travaux sont désormais achevés. La livraison des équipements est en cours. Le recrutement médical demeure extrêmement difficile, à Blanquefort comme ailleurs. Sachant que la commune n'a pas encore trouvé les 3 médecins permettant d'atteindre les 30 heures hebdomadaires autorisées par l'ARS, une ouverture partielle est envisagée, si possible avant Noël. Dans un premier temps, le centre proposera un volume horaire réduit correspondant à la présence d'un seul médecin, avec l'espoir que cette ouverture attirera d'autres praticiens. Une communication sera adressée à la population blanquefortaise dès que les modalités d'ouverture seront finalisées. Les rendez-vous devront être pris via la plateforme Maïia.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN confirme la difficulté de recruter des médecins. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a tendance à freiner l'installation des jeunes médecins, qui restent très frileux à ce stade. Sylvie LACOSSE-TERRIN garde toutefois espoir.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-093 : Fixation des tarifs 2026 du cinéma Les Colonnes

Jean-Claude MARSAULT indique que les tarifs du cinéma Les Colonnes, proposés par le délégataire, seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2026. Ils resteront identiques à ceux de l'année en cours, sous réserve de l'approbation du conseil municipal. Les tarifs demeurent inférieurs de plus de 30 % à ceux pratiqués par les grands groupes cinématographiques : tarif plein à 7,90 €, tarif le plus bas à 4,20 €.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-094 : Adhésion à l'association Ludosens

Jean-Claude MARSAULT informe que l'association Ludosens a été sollicitée par la commune, afin de proposer plusieurs actions et différents ateliers au public de la médiathèque. Il est nécessaire, pour ce faire, d'adhérer à cette association. L'adhésion annuelle s'élève à 50 €.

Les propositions de Ludosens incitent à un changement de paradigme autour de la notion de différence, pour favoriser une manière renouvelée de « faire société ». L'association développe des solutions d'inclusion innovantes et évolutives, destinées à être déployées auprès des publics de la médiathèque.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Madame le Maire précise que la médiathèque souhaite travailler la question de l'inclusion et de la lutte contre les préjugés à l'égard des différents handicaps.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-095 : Désignation de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de la scène nationale Carré-Colonnes

Jean-Claude MARSAULT explique que la Ville de Blanquefort dispose de six représentants au sein du conseil d'administration de la scène nationale Carré-Colonnes, ainsi que d'une personne qualifiée. François POUTHIER, qui occupait cette fonction, a présenté sa démission. En remplacement, il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la désignation de

Sylvie HAZEBROUCQ, scénographe et journaliste, qui anime des rencontres à la librairie Mollat, ainsi qu'une émission culturelle hebdomadaire sur France 3.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Madame le Maire remercie François POUTHIER qui a accompagné la Ville pendant de nombreuses années au cœur de ce conseil d'administration.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-096 : Convention de partenariat avec l'association Unis-Cités pour l'accueil de volontaires civiques sur une mission dédiée aux mobilités

Jean-Claude MARSAULT indique que la ville de Blanquefort souhaite poursuivre son partenariat avec Unis-Cité. Cette action consiste à accueillir, au sein du pôle jeunesse, quatre jeunes en service civique de novembre à juillet 2026. Le projet a pour objectif d'inciter les habitants de la métropole à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit du vélo ou d'autres formes de mobilité douce.

Ces missions seront encadrées et accompagnées par la ville, en lien avec les jeunes du pôle jeunesse. Les volontaires seront amenés à contribuer à la mise en œuvre d'ateliers de prévention destinés aux enfants de la commune. Ils sensibiliseront aux bonnes pratiques de la mobilité durable, notamment au travers de projets envisagés avec les établissements scolaires.

La convention permettra de fixer l'organisation et les moyens nécessaires au bon déroulement de cette mission.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat.

- Emmanuelle PLOUGOULM se félicite de cette convention présentée. Il est toujours intéressant de faire appel à des jeunes pour ce type de mission. Emmanuelle PLOUGOULM souhaiterait relayer auprès du conseil municipal une mobilisation en cours concernant la ligne du Médoc. Les dysfonctionnements de cette ligne sont connus depuis plusieurs années. De nombreux usagers sont confrontés, chaque matin, à des trains supprimés à la dernière minute en destination de Bordeaux centre. Emmanuelle PLOUGOULM s'interroge sur les actions menées par la majorité municipale sur ce dossier.

- Bruno FARENIAUX indique que la problématique de la ligne du Médoc a été relayée la semaine précédente lors d'une réunion avec Monsieur Jean CASTEX, nouveau président de la SNCF, en présence des élus du Médoc concernés par cette ligne et d'une représentante des usagers. La rencontre a été particulièrement intéressante, car elle a permis de dresser un état des lieux global des dysfonctionnements rencontrés. La Région, compétente en matière de transports ferroviaires, a répondu aux interrogations grâce à la présence du vice-président en charge des mobilités. L'ancien Premier ministre et le président de Région se sont rejoints pour constater la difficulté d'obtenir, de la part de l'État, des financements à la hauteur des travaux nécessaires.

La ligne du Médoc présente des caractéristiques structurelles complexes : il s'agit d'une voie unique, avec seulement quelques points de croisement possibles, ce qui limite fortement la possibilité d'augmenter les fréquences. La ligne est très ancienne (fin du XIX^e siècle). Elle nécessite des travaux lourds de mise aux normes, dont la réfection d'une centaine de passages à niveau. Cette ligne ne dessert pas seulement Bordeaux pour les habitants du Médoc. Elle constitue aussi un axe pour les travailleurs venant de Bordeaux vers le Médoc, ainsi qu'une desserte touristique importante en période estivale.

Lors de cette réunion, il a été acté qu'un état des lieux plus précis des travaux à réaliser serait établi et que de nouvelles rencontres auraient lieu, notamment avec les usagers, afin de mieux cerner les difficultés liées aux trajets domicile-travail et scolaires. Il faudra notamment régler les problèmes de tarification, en concertation avec la Métropole, TBM et la SNCF.

L'avancement de ce dossier devrait bénéficier d'une attention particulière, puisque que la première visite officielle de Monsieur CASTEX en tant que président de la SNCF a été consacrée au Médoc et à Parempuyre. Le discours a été constructif et orienté vers une démarche commune de résolution des difficultés.

- Emmanuelle PLOUGOULM déplore la suppression de lignes à la dernière minute, souvent aux heures de pointe, sous prétexte que la ligne du Médoc n'est pas prioritaire. Au-delà des nécessaires travaux sur le long terme, cette difficulté immédiate mérite d'être traitée. La SNCF devrait sanctuariser des lignes le matin et le soir. Emmanuelle PLOUGOULM invite les élus locaux à faire des actions de lobbying en ce sens.

- Bruno FARENIAUX indique qu'il a exprimé auprès de la direction régionale de la SNCF et de Monsieur CASTEX sa totale opposition à la suppression de postes de travail à la gare. Cette mesure fragiliserait certains horaires et la possibilité d'assurer des services essentiels, notamment pour le renouvellement de titres de transport.

- Madame le Maire explique que, pour la SNCF, la ligne 42 n'est pas considérée comme prioritaire, car d'autres lignes sont plus fréquentées, donc plus rentables. Cette logique pose la question même de la mission de service public.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-097 : Fusion de la crèche collective municipale et du multi-accueil en un seul établissement d'accueil jeune enfant

Karine FAUCONNET rappelle que le multi-accueil propose 20 berceaux et la crèche collective 30 berceaux. Depuis plusieurs années, un rapprochement progressif a été réalisé entre ces deux structures, notamment à travers des projets d'établissement, des règlements, des horaires et des réunions d'équipe communes. Le moment est désormais venu de procéder à une fusion complète des deux crèches, afin de renforcer la lisibilité pour les familles et les agents, d'optimiser les espaces par la création de nouveaux aménagements et de sécuriser le projet pédagogique.

Pour ce faire, il est nécessaire de fermer le multi-accueil et de solliciter auprès de la Protection maternelle et infantile un agrément permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 30 à 50 berceaux. La fermeture administrative du multi-accueil interviendra ensuite.

Il est demandé au Conseil d'autoriser ces deux démarches.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-098 : Convention de partenariat avec le Département de la Gironde, Bordeaux métropole et la ville dans le cadre de la reconstruction du collège Dupaty

Bruno FARENIAUX souligne que la rédaction de cette convention a nécessité de nombreux échanges. La commune s'est particulièrement mobilisée, afin d'obtenir un accord permettant de clore ce dossier. La restructuration du collège Dupaty a entraîné une modification des emprises foncières entre le Département, la Métropole et la commune. La municipalité a souhaité récupérer une partie des terrains afin d'y aménager un parking public. Ces terrains comprennent un espace rue Dupaty et un espace en continuité du parc Corbeil, en limite de l'emprise du gymnase.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-099 : Avenant au protocole transactionnel avec l'entreprise AQIO - travaux école du Bourg

Bruno FARENIAUX rappelle qu'à l'issue de la construction de l'école du Bourg, des imperfections et des malfaçons avaient été constatées sur le lot « gros œuvre », notamment sur les finitions béton de plusieurs façades. La ville avait alors interpellé la société AQIO. Cette dernière avait ensuite saisi le tribunal judiciaire de Bordeaux d'une demande de référé-expertise destinée à déterminer les travaux à sa charge et à permettre d'aboutir à un accord. À la suite de la délibération du conseil municipal de novembre 2021, la ville et la société AQIO s'étaient rencontrées et avaient conclu, en décembre 2021, un protocole transactionnel. Celui-ci prévoyait, d'une part, la liquidation des sommes restant dues à l'entreprise et, en contrepartie, son engagement à reprendre à sa charge exclusive les travaux non conformes. Il était également convenu que la nature précise des reprises à effectuer serait suspendue à la décision de l'expertise judiciaire en cours. Souvent en matière d'expertise judiciaire, les délais de procédure se révèlent longs. Entre-temps, la ville et l'entreprise

AQIO ont continué à échanger. Les discussions ont permis d'aboutir à un accord amiable, définissant les solutions techniques à mettre en œuvre, sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire. Dès lors, l'intervention du juge n'est plus nécessaire.

En conséquence, il est proposé de modifier les conclusions de l'avenant au protocole transactionnel signé en décembre 2021, afin d'y intégrer les nouveaux engagements de la société AQIO. Il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-100 : Fonds de concours SDEEG

Bruno FARENIAUX explique que le règlement administratif, financier et technique relatif au transfert d'exercice de la compétence « éclairage public » permet aux collectivités de financer la réalisation et le fonctionnement de leurs équipements publics en matière d'électricité. Ce financement s'effectue par le biais de fonds de concours, inscrits à la section d'investissement de la collectivité. Les règles applicables ont évolué. La possibilité offerte par le SDEEG, partenaire et fournisseur de la commune, concerne désormais l'ensemble des travaux dont le montant est strictement supérieur à 4 000 € hors taxes, et sous réserve de disponibilité budgétaire du SDEEG dédiée aux fonds de concours.

Ces fonds de concours permettent de financer des travaux d'éclairage public, mais aussi le renouvellement des câbles. Il faut savoir que la commune a été victime de vols de câbles, à l'instar de nombreuses autres collectivités françaises. Les préjudices financiers sont particulièrement importants.

Pour achever les travaux d'éclairage public en cours et procéder au remplacement des câbles dérobés, la commune doit solliciter un fonds de concours d'un montant total de 166 816,67 €, correspondant à 75 % du coût hors taxes des opérations concernées.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-101 : Remise en fonctionnement de l'éclairage public avec abaissement de l'intensité lumineuse selon les plages horaires

Bruno FARENIAUX indique que, depuis plusieurs années, une réflexion est engagée au sein de l'ensemble des collectivités locales concernant la sobriété énergétique et l'éclairage public. Cette réflexion s'est accélérée avec la crise énergétique. La ville de Blanquefort avait déjà procédé, dès 2020, au passage en LED de son parc d'éclairage public. Depuis lors, elle a dû faire face à une recrudescence de vols de câbles et à des dégradations sur le réseau. En parallèle, les collectivités ont été fortement encouragées à réduire, voire à couper l'éclairage nocturne, afin de limiter la consommation d'électricité. La ville de Blanquefort avait ainsi allongé la période d'extinction nocturne pour répondre à ces objectifs de sobriété.

Une première demande du préfet, formulée il y a quelques mois, a conduit la commune à rétablir l'éclairage dans les zones traversées par le tramway, à la suite d'un accident mortel survenu à Mérignac et imputé à l'absence d'éclairage. Cette intervention préfectorale a amené la commune à retravailler ses modalités d'éclairage afin de définir une solution pérenne conciliant impératifs d'économie et exigences de sécurité, tant pour les habitants que pour les usagers des transports nocturnes, notamment le week-end.

Ainsi, il a été décidé de rétablir l'éclairage public toute la nuit, en y associant un dispositif de réduction de l'intensité lumineuse : jusqu'à 50 % sur les axes principaux et jusqu'à 85 % en pleine nuit sur les axes secondaires. D'ailleurs, certains secteurs, y compris en centre-ville, sont déjà concernés par cette réduction de 85 %. Cette solution présente l'avantage de maintenir un éclairage continu, sans provoquer de surconsommation liée aux phases de rallumage, tout en garantissant un niveau de sécurité adapté et une maîtrise raisonnable de la dépense énergétique.

La délibération invite donc à approuver ce nouveau dispositif et à autoriser la mise en œuvre des arrêtés nécessaires.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS annonce que son groupe ne peut qu'être favorable à cette mesure. Quand la commune avait voté l'extinction de l'éclairage public, Marc FRANÇOIS avait désapprouvé. D'autres collectivités ont mené des expériences similaires. Dans les faits, la réduction d'intensité et l'extinction complète de l'éclairage ne sont pas des solutions pertinentes, ni du point de vue économique ni en matière de sécurité. Outre les problèmes de vol de câble, le sentiment d'insécurité des habitants doit être pris en considération.

- Luc SIBRAC rappelle que, lors du vote de l'extinction de l'éclairage public, il avait demandé qu'une clause de revoyure soit prévue. La présente délibération constitue de fait cette revoyure.

Luc SIBRAC se demande si la décision proposée résulte uniquement de la requête formulée par le préfet ou si une réflexion plus approfondie a été menée. Il évoque la possibilité d'installer des éclairages à détecteur de présence, dispositif déjà utilisé dans certaines communes. A priori, le coût s'élèverait à 200 € par lampadaire ; ce que ne semble pas particulièrement élevé. Un travail complémentaire mériterait d'être mené sur les coûts, les économies potentielles et les incidences d'un rétablissement ou non de l'éclairage. Lors des précédents échanges, il avait été avancé que l'obscurité pouvait dissuader certaines personnes mal intentionnées de se regrouper. Avec le recul, cette hypothèse ne semble pas totalement confirmée.

Luc SIBRAC votera en faveur de la délibération, mais il souhaiterait qu'une étude plus approfondie soit engagée sur l'éclairage public, incluant éventuellement l'installation de détecteurs de présence sur certains axes — notamment ceux desservis par le tramway entre le centre-ville et les quartiers où les jeunes rentrent de soirée.

- Pascale NAVARRO estime que se déplacer à pied à Blanquefort est très agréable en journée. Toutefois, depuis l'extinction de l'éclairage public, même si le sentiment de sécurité demeure, l'absence de clarté génère un certain inconfort lors des déplacements de nuit : appréhension de trébucher, perte ponctuelle de repères spatiaux. La décision de remettre en fonctionnement l'éclairage public toute la nuit, tout en réduisant l'intensité afin de préserver la biodiversité, offrira à chacun la possibilité de se déplacer sereinement, sans subir les contraintes liées aux variations brusques de lumière qu'impliquent les détecteurs de présence. Il ne sera ainsi plus nécessaire de vérifier l'heure en rentrant d'un spectacle ou d'une soirée ni de presser le pas pour arriver avant le moment prévu de l'extinction.

- Dominique SAÏTA assure que l'option des détecteurs de présence a été examinée. Le coût d'un tel dispositif avoisine les 350 euros par réverbère, sachant que la commune compte 3 000 réverbères. Même sans équiper l'ensemble du parc, les montants engagés atteindraient très rapidement 200 à 300 k€. Une généralisation à tous les réverbères représenterait un investissement de 1 M€. Il semble donc préférable d'examiner d'autres solutions, notamment en observant les pratiques mises en œuvre dans d'autres communes.

- Isabelle MAILLÉ revient sur la question de la biodiversité nocturne. Lors des premiers appels à l'extinction de l'éclairage public, l'objectif premier n'était pas de réaliser des économies d'énergie, mais de préserver la biodiversité nocturne. Les nouvelles technologies permettent désormais de concilier la sécurité des populations avec la préservation de cette biodiversité, grâce à des systèmes d'éclairage à intensité modulable. La biodiversité nocturne joue un rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes. De ce fait, sa préservation est bénéfique pour les humains.

- Madame le Maire confirme que, lors de la mise en place de l'extinction nocturne, l'objectif premier était la préservation de la faune nocturne, la commune ayant déjà fait des économies grâce au passage en LED.

S'agissant des détecteurs de présence, l'analyse réalisée par la commune montre que leur installation soulèverait une difficulté d'équité territoriale : pourquoi certains secteurs seraient-ils équipés et d'autres non ? L'idée est plutôt de garantir une solution cohérente pour l'ensemble de la commune. De plus, les détecteurs peuvent être déstabilisants pour les usagers, avec des effets brusques de zones qui s'allument ou s'éteignent à leur passage.

Revenant sur le lien entre extinction et sentiment d'insécurité, Madame le Maire signale que 95 % des cambriolages, vols à la roulotte et violences sur les biens ou les personnes se produisent de jour. Les chiffres ne permettent donc pas d'établir une corrélation claire entre l'absence d'éclairage nocturne et une augmentation de la délinquance. En revanche, le sentiment d'insécurité, lui, est bien réel. L'être humain n'étant pas un animal nocturne, une obscurité totale peut générer un inconfort légitime.

La décision est motivée par le coût très élevé du renouvellement des câbles volés. Dans les secteurs éclairés, il s'avère que les vols diminuent très fortement. Dès lors, le maintien d'un éclairage nocturne à intensité réduite constitue un levier supplémentaire de prévention. La réduction

d'intensité à 85 % équivaut à la luminosité d'une nuit d'été de pleine lune sans nuages. Elle permet de concilier visibilité, sécurité et préservation de la biodiversité.

L'installation de potentiomètres permettant de moduler l'intensité lumineuse est beaucoup moins coûteuse que les détecteurs de présence. Certains secteurs de Blanquefort sont d'ailleurs déjà équipés de potentiomètres, ce qui a permis de tester la réduction à 85 %. Le coût global pour équiper toute la commune est évalué à 150 k€, contre 1 M€ pour les détecteurs.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 25-102 : Protocole de gestion coordonnée des ouvrages de la Jalle de Blanquefort

Bruno FARENIAUX explique qu'un programme pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort a été élaboré par Bordeaux Métropole, en concertation avec les acteurs locaux concernés, dont la commune de Blanquefort. Ce programme vise à préserver et à assurer le bon état des milieux aquatiques, à garantir les usages agricoles d'irrigation, les usages d'agrément ainsi que les usages privés.

Plusieurs ouvrages hydrauliques permettent la régulation du cours d'eau, mais leur gestion nécessite de structurer la coordination entre les acteurs, qu'ils soient publics ou privés : agriculteurs, professionnels du maraîchage, gestionnaires de réserves naturelles ou encore associations syndicales autorisées. Le protocole de gestion coordonnée des ouvrages vise ainsi à renforcer la communication entre ces acteurs et à établir des modalités d'utilisation des ouvrages. Il poursuit des objectifs essentiels : la prévention des inondations, la protection des ouvrages hydrauliques structurants, la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que la garantie d'un accès à la ressource pour l'irrigation de la vallée de la Jalle, selon des principes calendaires établis.

La commune de Blanquefort est directement concernée par ces dispositions, au titre de son activité agricole, de la préservation de la biodiversité, mais également concernant le parc de Majolan. En effet, en raison de la nature sableuse du bassin versant amont, le lac de Majolan s'ensable rapidement, ce qui peut compromettre l'accès aux grottes et générer des problèmes de sécurité. La seule méthode réellement efficace pour désensabler consiste à procéder, à certaines périodes de l'année, à un lâcher d'eau permettant l'évacuation naturelle des sédiments vers le réseau hydrographique.

Il est donc proposé d'approuver le protocole de gestion coordonnée des ouvrages et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.

- Madame le Maire salue le travail de coordination des différents intervenants sur ce sujet complexe.

- Isabelle MAILLÉ espère que la coordination mise en place pourra réellement fonctionner, car les usages sont multiples sur un territoire étendu (usages privés, usages économiques et impératifs liés à la biodiversité). Il est complexe de concilier l'ensemble de ces intérêts. Malheureusement, toutes les associations syndicales autorisées (ASA) n'ont pas émis un avis favorable sur ce protocole.

L'objectif prioritaire demeure la prévention des inondations, mais aussi la prévention des assèchements. La dynamique semble plutôt bien engagée. Chacun prend ses responsabilités.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 6 absents (V. Carpentier, R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 25-103 : Acquisition des parcelles AX13 et AX56 au lieu-dit marais du Flamand et de Florimond

Isabelle MAILLÉ explique que l'acquisition de ces deux parcelles concernées s'inscrit dans le périmètre de la zone de préemption des espaces naturels sensibles. La propriétaire souhaite vendre ses terrains directement à la commune dans le cadre d'une vente amiable. La vente amiable prévaut sur la préemption. Aucune révision du prix n'est nécessaire puisque le montant proposé est inférieur aux valeurs pratiquées actuellement.

Madame DEBAYLE, née CHAMBARIERE, propose de céder deux parcelles d'environ 10 hectares, pour un prix de 82 174 €, soit 0,80 € le mètre carré. Par le passé, ces terrains ont été exploités par des carriers. Ils ont fait l'objet d'une remise en état et d'une restauration en zone humide. Ils présentent donc un intérêt écologique majeur.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition de ces parcelles et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte correspondant.

— oOo —

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 25-104 : Déclassement anticipé d'une partie du domaine public communal sur les parcelles BY308, BY402 et BY404 (site de l'ancienne piscine la Renney) annule et remplace la délibération 25-004

Valérie CARPENTIER rappelle qu'au mois d'avril, le conseil municipal avait voté une délibération sur la désaffectation et le déclassement de l'ancienne piscine de La Renney, située sur les parcelles cadastrées BY 402 et 404. Lors de la rédaction de l'acte de cession, le notaire a signalé l'oubli d'une troisième parcelle, la parcelle BY 308, d'une superficie de 80 m². Cet ajout ne modifie ni les limites ni la surface totale de l'emprise, cette parcelle figurant déjà dans le plan de division établi par le géomètre et annexé à la délibération.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de revalider la désaffectation et le déclassement des parcelles BY 308, 402 et 404, d'une superficie totale d'environ 4 650 m², afin de les intégrer au domaine privé de la collectivité.

Par ailleurs, Valérie CARPENTIER annonce que le permis de construire portant sur 30 logements, déposé par le bailleur social Domofrance, a été accordé le 30 octobre 2025. La signature de la promesse de vente est prévue en décembre ou janvier. Les travaux de raccordement et de désamiantage doivent intervenir en janvier ou février 2026, puis la démolition en mars ou avril 2026. Le démarrage du chantier de construction est envisagé pour le mois de juin 2026.

— oOo —

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D’Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 25-105 : Avis du conseil municipal sur la liste des dimanches de 2026 pour lesquels est accordée une dérogation collective du Maire au principe du repos dominical

Valérie CARPENTIER demande au conseil municipal de bien vouloir valider l’ouverture des commerces de détail le dimanche 30 août, ainsi que les 4 dimanches du mois de décembre 2026. Pour ces journées, Madame le Maire accorde par arrêté une dérogation collective au principe du repos dominical.

— oOo —

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

- Madame le Maire précise que cette proposition résulte d’une discussion avec les commerçants.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 1 abstention (S. Lacaussade) et 5 absents (R. D’Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-106 : Dénomination du court de tennis n°1 en « court Jacques Spindler »

Philippe GALLES indique que la Ville de Blanquefort, soucieuse de valoriser son patrimoine sportif et de rendre hommage aux figures locales qui ont marqué son histoire, souhaite attribuer une dénomination symbolique au court de tennis numéro 1 du complexe de Fongravey, récemment rénové et désormais dédié à la pratique libre pour tous.

Cette initiative s’inscrit également dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire du Tennis Club de Blanquefort. En 1975, Jacques SPINDLER, photographe au journal Sud-Ouest et passionné de tennis, découvre deux courts inexploités au cœur de la résidence Curégan. Proposant à la municipalité de redonner vie à cette infrastructure, il fonde alors le Tennis Club de Blanquefort, avec une trentaine d’adhérents. Jacques SPINDLER incarne l’esprit d’initiative et de transmission qui a permis au club de devenir une référence girondine. Face à l’afflux de pratiquants dans les années 1980, Jacques SPINDLER porte le projet d’un nouvel équipement à Fongravey, comprenant 6 courts extérieurs — dont l’actuel court numéro 1 — ainsi qu’un club-house. Président puis

éducateur jusqu'en 1987, il reste un bénévole engagé pendant près de 20 ans. Décédé il y a 2 ans, il laisse une empreinte profonde dans l'histoire sportive blanquefortaise.

Afin d'honorer son rôle fondateur dans le développement du tennis à Blanquefort, il est proposé d'attribuer au court de tennis numéro 1 du complexe de Fongravey la dénomination « Court Jacques Spindler ».

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

- Madame le Maire tient à souligner que la proposition émane de Luc SIBRAC.

- Luc SIBRAC remercie Madame le Maire d'avoir retenu cette proposition. Il paraît légitime d'honorer la mémoire des personnes qui se sont investies durablement dans la vie associative de la ville. Jacques SPINDLER a été pour le tennis ce qu'Émile MIART a été pour le football et Jean-Pierre TOULOUSE pour le judo. D'ailleurs, il serait intéressant d'honorer également M. TOULOUSE par la dénomination d'un équipement communal.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Dominique SAITTA

Affaire n° 25-107 : Convention de mise à disposition d'un service de téléalerte entre Bordeaux métropole et la commune de Blanquefort

Dominique SAITTA indique qu'une sirène d'alerte sera prochainement au sommet du bâtiment du pôle jeunesse. L'objectif est de disposer d'un système d'alarme opérationnel en cas de crise.

Ce dispositif sera complété par l'outil FR-Alert, développé par l'État, qui permet d'envoyer automatiquement une notification d'alerte sur l'ensemble des téléphones mobiles présents dans une zone donnée, quels que soient l'opérateur. Ce système est destiné aux alertes nationales et vise à informer rapidement la population en cas de risque majeur. Bordeaux Métropole a choisi de s'inscrire dans cette démarche en proposant aux communes d'y adhérer pour les alertes locales, moyennant un abonnement annuel de 1 152 € TTC et un coût variable en fonction du nombre de SMS envoyés.

Il est donc proposé que la ville de Blanquefort adhère au système FR-Alert, afin de pouvoir diffuser, en cas de risque grave sur la commune, une information immédiate à tous les Blanquefortais et à toutes les personnes présentes sur le territoire disposant d'un téléphone en fonctionnement.

— oOo —

Madame le Maire remercie Dominique SAITTA pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS demande si l'alerte est limitée aux personnes inscrites au service.

- Dominique SAITTA explique que l'alerte est diffusée à toutes les personnes présentes dans l'aire concernée, même si leur téléphone est éteint.

- Madame le Maire revient sur l'installation de la sirène d'alerte. Cet équipement peut être perçu à la fois comme anxiogène ou rassurant, selon la sensibilité de chacun, mais il apparaît indispensable d'y recourir en cas de crise particulière : accident industriel, événement grave, etc. Parallèlement aux outils technologiques modernes, tels que FR-Alert, la sirène conserve toute son utilité pour les personnes qui ne possèdent pas de téléphone portable.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN informe que l'Agence régionale de santé a demandé à plusieurs organisations de médecins et de professionnels de santé d'élaborer des plans relatifs aux situations sanitaires exceptionnelles. Il s'agit de lister, pour chaque type de situation problématique, l'ensemble des contacts utiles mobilisables rapidement. Ce travail a été mené en lien avec le plan local de sauvegarde de la commune. Dans ce cadre, la question d'un système d'alerte par SMS destiné à prévenir la population avait été évoquée.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-108 : Remise gracieuse prime de responsabilité

Karine FAUCONNET indique qu'en 1988, une délibération avait été votée par le Conseil municipal à la suite d'un décret du 6 mai 1988 autorisant le versement d'une prime de responsabilité aux agents occupant des emplois administratifs de direction dans les collectivités territoriales. À Blanquefort, cette prime concerne le directeur général des services. Elle a été versée sans interruption depuis 1988 aux différents agents ayant occupé le poste de DGS à Blanquefort.

Récemment, un contrôle de paie effectué par le service de gestion comptable de Mérignac a conduit à une demande de transmission de la délibération d'origine. Or, cette délibération n'a pas pu être retrouvée. En conséquence, le comptable public a estimé que la prime avait été versée à tort. Il a demandé à l'actuelle DGS de rembourser les deux dernières années de perception.

Il faut savoir que les règles de comptabilité publique permettent à l'employeur territorial, lorsque des circonstances particulières le justifient, d'effacer tout ou partie de la dette d'un agent. Afin de ne pas pénaliser la directrice générale des services actuellement en fonction, il est proposé au Conseil de procéder à l'annulation de cette créance.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-109 : Prime de responsabilité

Karine FAUCONNET propose au Conseil municipal de valider explicitement l'instauration d'une prime de responsabilité.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Elle rappelle que cette prime s'applique de droit depuis des années. Il est hors de question de demander à la DGS de rembourser une somme qui lui est due.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-110 : Mise à disposition de personnel auprès du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

Karine FAUCONNET demande au conseil municipal de bien vouloir valider, comme chaque année, la mise à disposition auprès du COS d'un agent à temps partiel (17,30 heures).

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-111 : Tableau des postes permanents et non permanents pour 2026

Karine FAUCONNET rappelle l'obligation pour la commune, en collaboration avec la Direction régionale des Finances publiques, de dresser tous les ans la liste des postes permanents et non permanents. Le tableau est joint à la délibération.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 25-112 : Modification du tableau des effectifs.

Pierre LABORDE propose de modifier le tableau des effectifs par la création de 5 postes et la fermeture de 24 postes.

— oOo —

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D’Almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Considérant que l’ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h15.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l’article L2122-22 du CGCT.

Madame Le Maire
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance
Jean RUMEAU